

Jean-François Draperi

Les Scop : transformer les relations salariales dans l'économie sociale

Alors que s'achève le Mois de l'économie sociale et solidaire, Jean-François Draperi, rédacteur en chef de la Recma, revue de référence de l'économie sociale, directeur du Cestes, laboratoire d'économie sociale au Cnam à Paris, apporte une réflexion décapante qui pose les fondements d'une nouvelle réflexion sur l'économie sociale de demain et la réponse que les Scop peuvent lui apporter.

■ *Le mois de l'ESS développe de nombreuses opérations de communication. Selon vous, que faut-il en attendre ?*

J-F D. : Avant tout, le Mois de l'ESS permet aux acteurs de terrain, ceux qui veulent produire, consommer ou habiter autrement, qui sont membres d'Amap, d'associations, qui investissent dans l'épargne solidaire, qui participent à leurs AG locales, de partager ce qu'ils font, de sentir que leurs pratiques prennent sens dans un mouvement d'ensemble. Il permet de constituer l'ESS en tant que mouvement.

■ *Comment distinguer économie sociale et économie solidaire ?*

J-F D. : Si le cadre juridique est essentiel, ce n'est pas lui à proprement parler qui définit l'économie sociale. A la base, l'économie sociale rassemble les groupements de personnes qui respectent des valeurs d'engagement volontaire, d'égalité des personnes, de solidarité et qui répondent à des besoins peu ou pas satisfaits, et qui adoptent en général le principe de double qualité. A ce titre, on ne peut pas parler d'économie sociale pour les fondations qui sont dans une autre démarche que l'objectif d'émancipation que porte l'ESS et du principe de double qualité qui lui correspond. L'économie solidaire est issue quant à elle de la massification du chômage des années 80 et de la mise en oeuvre d'actions d'insertion, de lutte contre l'exclusion et d'initiatives associatives soutenues par l'Etat. Elle renvoie à une



Jean-François Draperi, rédacteur en chef de la Recma

solidarité envers des personnes exclues. Fondamentalement, l'économie sociale défend l'intérêt collectif de ses membres alors que l'économie solidaire revendique de servir l'intérêt général. Au-delà de l'intérêt collectif et de l'intérêt général, on peut dire que l'ESS sert le bien commun.

■ *Est-il justifié d'inclure dans le périmètre de l'économie sociale certaines grandes banques ou enseignes de distribution ?*

J-F D. : Ca dépend du projet. Pour dire vite, concernant le Crédit Agricole : les caisses régionales du Crédit Agricole détiennent à 70% une société anonyme nationale. Théoriquement, le pouvoir est aux sociétaires, mais ils s'en sont laissé déposséder. Ils ont laissé faire les dirigeants salariés

qui n'avaient pas d'autre projet politique que la rentabilité. Notez au passage que tant que ça a marché, on ne critiquait pas vraiment le Crédit Agricole ou les Banques Populaires : on n'a trop rien dit puisque ça marchait. Mais quand la crise arrive, on s'insurge. Avec raison, mais un peu tard car cela faisait longtemps que le Crédit Agricole ou Natixis n'avaient pas de projet d'économie sociale. Mais ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Cela veut juste dire que le cadre juridique ne suffit pas : il faut en plus que les coopérateurs exercent leur pouvoir.

■ *Autrement dit, l'économie sociale est loin de peser les 10% du PIB qu'elle revendique.*

J-F D. : C'est plus compliqué. Prenons le cas de l'agriculture et la place qu'y occupent les coopératives agricoles. Le poids réel qu'elles exercent va bien au-delà du chiffre d'affaires des coopératives. Si les agriculteurs, qui développent leur propre chiffre d'affaires distinct de celui des coopératives, n'étaient pas membres de leur coopérative, combien disparaîtraient ? Or, environ 80% des agriculteurs français sont adhérents de coopératives. On ne peut pas évaluer l'importance de la coopération ou de l'économie sociale à partir de sa contribution au PIB. Dans la mesure où ce sont des groupements de personnes, le premier critère est le nombre de personnes membres de ces groupements. Je vois l'économie sociale comme une économie

au service du travail, de l'échange et de l'usage (la consommation). Sa mesure, c'est moins sa participation au PIB que les services qu'elle rend aux personnes physiques et morales qui la constituent et au-delà, à travers ces services, à l'ensemble de la nation.

■ **Dans cet esprit, vous avancez dans le dernier numéro de la Recma que les artisans et les petites PME font partie de l'économie sociale.**

J-F D. : Non, pas vraiment. L'économie sociale est collective, par nature, ce qui n'est pas le cas de l'artisanat et de la PME. Mais les deux secteurs de l'économie sociale et de l'économie proprement marchande (comme le disait déjà G. Fauquet en 1935) sont complémentaires et peuvent même constituer un ensemble. Pourquoi ? Prenons le cas d'un artisan qui a trois ou quatre salariés. Ils ne sont pas sociétaires sur le papier, mais il y a bel et bien un collectif de travail. Dans l'organisation du travail au quotidien, très fréquemment, les rapports ne sont pas du tout des rapports d'exploitation. Il y a aussi de la participation. Certains artisans gagnent moins que leurs salariés. Et en cas de situation difficile, ils font le maximum pour les garder. Ce qui est intéressant, c'est comment on définit un autre modèle de développement, une autre façon de voir l'économie. Aujourd'hui, on est dominé par une économie de rente. Il faut lui substituer une économie du travail et de l'échange.

■ **C'est une approche très nouvelle !**

J-F D. : Je ne sais pas. Observez ce qui se passe dans les territoires. Il y a des structures d'économie sociale, mais aussi et surtout des agriculteurs, des artisans, des commerçants. Pour que ça fonctionne, ils ont besoin de s'associer, de mutualiser, de coopérer. Ils ont besoin d'être soutenus par les collectivités locales et par les entreprises publiques. On voit que se développe un ensemble de services permettant un mode de vie qui n'a rien à voir avec le capitalisme, même si sa survie dépend largement de ce capitalisme. La question, c'est comment réduire le pouvoir du capitalisme sur ces économies privées, sociales et

« Artisanat et économie sociale peuvent constituer un ensemble »

publiques... et la réponse passe inévitablement par l'essor de l'économie sociale, mais pas d'elle seule !

■ **Que pensez-vous de l'émergence des entrepreneurs sociaux ?**

J-F D. : C'est autre chose que l'économie sociale. L'entrepreneur social renvoie à la personne, à la figure de l'entrepreneur. La dimension collective, de même que le pouvoir des bénéficiaires ne sont pas centraux. Bill Gates ne pourrait-il pas revendiquer avec sa fondation d'être le plus grand entrepreneur social de la planète ? J'y vois trois risques : l'oubli de l'action collective, l'inscription dans une économie de la réparation et une émancipation qui se limite à l'accès au marché des marchandises.

■ **Pourquoi parlez-vous si peu des Scop ?**

J-F D. : Ce n'est pas faute d'intérêt loin de là. Elève de Desroche, j'ai baigné dans la culture de la coopération de production, mais en m'ouvrant à l'économie sociale, j'ai essayé de mieux comprendre les coopératives d'usagers. Maintenant, je me dis que le changement passe par l'intercoopération entre les coopératives d'usagers et les coopératives de producteurs ! Mais cela pose un souci car les coopératives et mutuelles d'usagers ont des millions de membres. Tandis que la coopération de production est beaucoup moins présente.

■ **Pourquoi ?**

J-F D. : La Scop exige davantage de capital. Elle exige aussi un engagement beaucoup plus fort que la coopérative de consommateurs. Comme l'habitat qui est aussi très engageant et impliquant. En réalité, si on veut développer le mouvement de la coopération de travail, il faut définir des alliances. Le Mouvement Scop a pleinement intégré les chantiers de la création et de la transmission d'entreprises. Mais

il y a un autre chantier à ouvrir, essentiel. On l'a dit : les associations, les coopératives et les mutuelles sont des coopératives d'usagers. De plus, certaines ont créé des filiales en société anonyme ou fait de la croissance externe. Pourquoi les Scop, qui sont les garantes des intérêts des travailleurs dans la coopération, ne leur apporteraient-elles pas leur savoir-faire pour transformer les relations salariales dans les entreprises d'usagers ? Comment associer les travailleurs (selon des formes sans doute inédites) ? Comment transformer

les filiales en coopératives ? Pourquoi également les Scop ne noueraient-elles pas des partenariats forts avec les syndicats de salariés ? Un projet d'économie sociale et de coopération passera forcément par la prise en compte des intérêts conjoints des usagers et des salariés. C'est une question qui doit interpeller toutes les entreprises de l'économie sociale. Et aujourd'hui, il me semble qu'on en est encore loin.

■ **Comment peut-on faire pour développer plus de Scop ?**

J-F D. : La question est difficile. Vu la demande sociale et le rejet massif de l'économie capitaliste, il y a de toute évidence un avenir pour les Scop. Mais le projet Scop est difficile à comprendre. Ce n'est pas tant une question technique ou de communication qu'une question politique : comment relier clairement le projet Scop aux attentes croissantes qui s'expriment dans la société ?

PROPOS RECUEILLIS PAR PIERRE LIRET

« Pourquoi les Scop, qui sont les garantes des intérêts des travailleurs, n'apporteraient-elles pas aux coopératives et mutuelles leur savoir-faire pour transformer leurs filiales en coopératives ? »

Pour aller plus loin :

La Recma (site www.recma.org)

Vient de paraître :

L'année de l'économie sociale et solidaire 2010. Une alternative à redécouvrir en temps de crise, Dunod, 2009, 308 p.

(voir page 30 « Lectures »)